



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 9 novembre 2010 à 10 h 00 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères André Laframboise, Alain Riel, Patrice Martin, Mireille Apollon, Pierre Philion, Denise Laferrière, Nicole Champagne, Denis Tassé, Patsy Bouthillette, Joseph De Sylva, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Yvon Boucher et Luc Montreuil formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Patrice Martin.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Maude Lauzon, assistant-greffier.

Sont absents, messieurs les conseillers Stefan Psenak, Maxime Tremblay, Luc Angers et Maxime Pedneaud-Jobin.

CM-2010-1048 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN RIEL
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente réunion.

Adoptée

Le conseil municipal siège en appel de la décision du Comité sur les demandes de démolition rendue le 14 avril 2010 autorisant la démolition de l'habitation unifamiliale isolée située au 160, chemin Cochrane en vue de la construction de deux nouveaux bâtiments d'habitation unifamiliale jumelée, et ce, sous certaines conditions.

Avant de débiter l'audition, le président du conseil, conformément à la procédure administrative d'appel d'une décision du Comité sur les demandes de démolition, fait lecture de la procédure.

Le président appelle les parties intéressées à présenter leurs arguments.

SONT ENTENDUS DANS L'ORDRE :

Pour les opposants

Madame Cozette Gagné – 156, chemin Cochrane

Monsieur Luc Proulx – 168, chemin Cochrane

Les opposants ne sont pas en défaveur de la démolition de l'immeuble, cependant ceux-ci ont des préoccupations quant aux points suivants :

- La sécurité des citoyens environnants quant à la présence d'amiante ou de moisissures dans l'immeuble et l'inspection par une firme spécialisée dans le domaine de la présence potentielle d'amiante ou de moisissure;
- La décontamination du site et la disposition des matériaux de manière sécuritaire;
- Le non-abattage d'arbres matures;
- La présence de faucons pèlerins;
- La construction de semi-détaché sur le site.

Pour le propriétaire du 160, chemin Cochrane

- Monsieur Christian Coderre

Pour la Ville de Gatineau

- Madame Liliane Moreau
- Monsieur Luc Gareau

Le document suivant est déposé séance tenante au soutien de leur présentation :

Appel d'une décision du Comité sur les demandes de démolition pour le 160, chemin Cochrane

RÉPLIQUE AUX INTERVENTIONS

EST ENTENDUE:

- Madame Cozette Gagné

Le président du conseil avise l'auditoire de la fin de l'appel, que le conseil de la Ville prend le tout en délibéré et que les parties intéressées seront avisées de la date de la séance du conseil de la Ville au cours de laquelle le conseil rendra sa décision.

CM-2010-1049

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LAFRAMBOISE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN RIEL**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la réunion à 11 h 10.

Adoptée

PATRICE MARTIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier